



AMERIQUE/MEXIQUE - Vers un document de l'Episcopat sur les migrants

El Paso (Agence Fides) – Les Evêques des Diocèses frontaliers du Mexique, du Texas et du Nouveau Mexique ont publié un Message adressé aux catholiques et à tous les hommes de bonne volonté au terme de la 2ème rencontre de cette année, qui a eu lieu les 7 et 8 septembre. Dans le texte, envoyé à l'Agence Fides par la Conférence épiscopale mexicaine, les Evêques expriment leurs « préoccupations à propos de la situation de millions de personnes sans documents d'identité qui émigrent en direction des Etats-Unis. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'implication de tant de familles qui ont été divisées par le manque d'une réforme adéquate de la politique de l'immigration. Dans l'état actuel des choses, la partie la plus lésée est constituée par les milliers d'enfants et de jeunes qui sont privés de leurs parents et des autres membres de leurs familles » peut-on lire dans le document.

Le texte rappelle la situation actuelle : « Nous nous trouvons à un moment où les responsables des Etats-Unis affronteront la question de la réforme de la politique de l'immigration comme une de leurs priorités. En tant que Pasteurs, nous voulons contribuer à ce moment de réflexion et d'action par une lettre que nous nous apprêtons à présenter, au moment opportun, et qui sera intitulée : « La famille au-delà des frontières ».

A la fin de ce texte, les Evêques renouvellent un appel : « Nous nous adressons également, avec tout le respect qui leur est dû, aux responsables de la réalisation de cette réforme de la politique de l'immigration aux Etats-Unis afin qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir en ayant conscience de la dignité humaine propre de chaque émigrant et de la manière dont ceux-ci contribuent au progrès et au développement du pays ».

Depuis de nombreuses années, l'Eglise est engagée en faveur du respect des migrants et de leurs droits, en particulier dans les zones frontalières (voir Fides 05/11/2008) et a lancé différentes campagnes pour demander l'intervention des autorités à ce sujet (voir Fides 09/03/2011). (CE) (Agence Fides 12/09/2013)